



*VILLERS FAUCON -
SAINTE EMILIE*

BULLETIN COMMUNAL N°3

JANVIER 2015.

Chers Administrés,

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre nouveau bulletin communal.

Celui-ci reprend les moments forts de la fin de l'année 2014, mais aussi l'actualité de notre commune.

Nous vous rappelons que Madame le Maire, mais aussi toute son équipe, restent à votre disposition pour toutes vos questions,
et vous souhaitent une

« très bonne année 2015 ».



Le conseil municipal s'est réuni le 28 novembre 2014, voici les informations qu'il paraît intéressant de vous communiquer :

- Renégociation d'un emprunt :

Il s'agit d'un emprunt souscrit en décembre 2011 concernant l'assainissement, cette renégociation permet une économie de 25 500€.

- Changements de tarifs de la salle des fêtes :

- Les tarifs de location de la salle des fêtes sont désormais de :

- Période d'été : 160€ pour les personnes de la commune
210€ pour les personnes extérieures à la commune
70€ pour un vin d'honneur
- Période d'hiver : 190€ pour les personnes de la commune
260€ pour les personnes extérieures à la commune
90€ pour un vin d'honneur.
- Location de vaisselle : 0.76€ par personne.
- Casse : 0.76€ par objets cassés.
- Le nouveau lave-vaisselle, acheté le 27 octobre 2014, peut-être utilisé sans supplément, en partie, grâce à ces nouveaux tarifs.

- Droit de chasser :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, laisse le droit de chasser sur les propriétés communales à l'exclusivité, à « l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Villers-Faucon ».

- Embauche de l'ATSEM :

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), Madame ODELOT Delphine, a le grade de stagiaire pour une durée de 1 an.

Elle sera titularisée après une année de stage.

- Subventions :

Des subventions ont été accordées à l'Association des Anciens Elèves (305€) et aux Papillons Blancs (500€).

- Pact Adrim :

Concernant la location du logement situé 10, place Notre Dame, avec l'organisme Pact Adrim, le bail se terminant le 31 décembre 2014, nous avons dû informer le locataire sur sa future situation locative. C'est à dire, soit accepter d'être relogé dans un appartement ou une maison gérés par le Pact Adrim, soit rester dans les lieux actuels avec un contrat de location entre lui et la commune.

Nous précisons qu'il n'a jamais été question d'expulser le locataire actuel, mais qu'il convenait simplement de faire le point, d'effectuer un état des lieux avec Pact Adrim afin de constater si des travaux étaient nécessaires.

L'appartement étant entretenu par l'occupant (peinture et divers petits travaux d'entretien), l'état des lieux est apparu satisfaisant.

En conclusion : Le locataire actuel reste dans son logement situé 10 Place Notre Dame, les négociations en cours doivent aboutir à un accord entre ce monsieur et la commune, dès que possible.

EVENEMENTS RECENTS :

- Armistice de la guerre 14-18:

Une commémoration du souvenir s'est déroulée le 11 novembre, après un discours et la dépose d'une gerbe au monument aux morts ainsi qu'au cimetière militaire de la commune, Madame le Maire a invité l'Association des Anciens Combattants ainsi que les administrés au vin d'honneur.

Quelques jours avant, les enfants des écoles accompagnés de leurs professeurs sont venus rendre un hommage au monument aux morts, reprenant en chœur la Marseillaise.



- Opération brioche :

L'opération brioche s'est transformée cette année en subvention (Rappel Bulletin Communal n°2).

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles qui les années passées ont activement participé à cette opération.

- Repas des aînés :

Le dimanche 16 novembre, s'est déroulé le traditionnel repas des aînés, une cinquantaine de personnes s'est réunie autour d'un bon repas préparé par le traiteur YDRON à Le Catelet. L'ambiance conviviale a permis de se retrouver pour passer un agréable moment. Monsieur BEGARD, l'animateur, a fait reprendre en chœur des chansons de tous les temps, et a fait participer nos aînés, les entraînant pour quelques pas de danse.





- Téléthon des 5 et 6 décembre 2014 :

- Le vendredi 5 décembre, les enfants de l'école ont participé à l'opération Téléthon, envoyant dans le ciel, des lanternes chinoises. Professeurs, personnel communal, parents et élus présents ont permis la réussite de cette animation.

- Le samedi 6 décembre, un concours de belote organisé par l'Amical des Anciens Elèves a réuni 6 équipes. La vente de petite restauration et boissons, organisée par le Club des Aînés a remporté un franc succès.

La somme récoltée dans notre commune, pour l'opération Téléthon s'élève à environ 650€.

Merci à tous pour votre participation.

- Noël :

- Les fêtes de Noël ont commencé le lundi 15 décembre 2014, par un spectacle d'illusionniste animé par un magicien, ravissant petits et grands. Merci à l'association « les 3 ptites mains » pour ce spectacle.

- Le jeudi 18 décembre 2014 le « repas de Noël » a eu lieu pour les enfants de la cantine. En effet, c'est dans la joie et la bonne humeur que les enfants ont partagé avec leurs professeurs et Madame le Maire un repas copieux proposé par notre fournisseur de repas scolaires API.

- Vendredi 19 décembre 2014, le Père Noël a fait sa distribution de jouets après avoir écouté les enfants chanter. Les parents venus nombreux ont assisté à ce spectacle, ont admiré les œuvres que les enfants ont élaborées pendant les temps d'activités périscolaires et ont pu acheter les objets faits à l'école.

- Le lundi 22 décembre 2014, Madame le Maire entourée des élus ont remis le colis de Noël au personnel communal, s'en est suivi le « pot de l'amitié », la bonne humeur était au rendez-vous.



- Colis des Aînés :

Les 21, 22 et 23 décembre 2014, les élus ont rendu une visite aux aînés leur remettant un colis de Noël. Colis cette année sous forme de coffret gourmand accompagné d'une brioche aux pralines.

- Passage à la signature électronique au 1^{er} janvier 2015 :

Dans le cadre de la dématérialisation obligatoire, la commune a souscrit un contrat avec Som'Numérique pour le passage à la signature électronique.

Explication rapide : Comme dans la plupart des administrations, les informations papiers sont de plus en plus remplacées par des échanges informatiques. C'est dans cette perspective qu'a été mise au point entre autre la signature électronique à laquelle nous venons d'adhérer. Cette signature correspond à des données confidentielles équivalentes à une signature papier, permettant des échanges rapides d'ordinateur à ordinateur.



FLASH INFO

- Ecole :

Les nouveaux rythmes scolaires impose l'école le mercredi matin, les parents retrouvent des enfants fatigués, et, dans l'immédiat, aucune réforme n'est envisagée.

Par ailleurs, en ce qui concerne les temps d'activités périscolaires (TAP), pour la troisième session, 23 enfants sont inscrits. Nous sommes toujours satisfaits des animateurs de Vacances Plurielles et de Mélanie GARDON qui assure l'éveil corporel le lundi.

Un petit rappel aux parents a été glissé dans le cahier des enfants, texte ci-dessous :
« Chers parents,

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, le gouvernement nous a demandé de mettre en place des "temps d'activités périscolaires". Ces TAP ont vu une bonne rentrée, c'est-à-dire 41 inscriptions sur 47 élèves.

Au fil du temps, nous avons assisté à des abandons de ces activités en cours de période.

Or, cette situation pourrait devenir vraiment gênante pour les raisons suivantes :

- les enfants n'iront pas au terme de leur projet (exemple préparation d'un spectacle, préparation en commun d'objets divers...)

- la commune supporte le coût de ces activités à hauteur de 180 euros par semaine ainsi que l'achat de fournitures diverses.

C'est pourquoi, nous vous sensibilisons afin de pouvoir continuer à assurer la gratuité des TAP et surtout ne pas pénaliser les enfants sur des travaux qu'ils auraient débutés.

Nous vous rappelons que l'engagement à une session doit être poursuivie jusqu'à son terme. Des absences exceptionnelles (tels que rendez-vous chez le médecin, maladie...) sont tolérées et devront être signalées au secrétariat de mairie.

Merci de votre compréhension. »

A noter que la commune a perçu un premier versement de 980€, cette somme correspond à une aide de l'Etat, pour les temps d'activités périscolaires, appelé « fond d'amorçage ».

- Travaux :

Des travaux de voiries ont été réalisés, 5 trottoirs ont été aménagés pour le passage des voitures (abaissés de borduration).

Les murs, les grilles et la porte du cimetière ont été repeints.

Un nouvel abri de bus a été posé rue de Loeuilly.

- L'agence postale communale :

Bon début pour notre agence postale communale qui fait l'unanimité auprès de nos concitoyens.

Rappel : Elle ouvre ses portes :

Le lundi de 14H30 à 18H30

Le mardi de 08H30 à 12H00

Le jeudi de 08H30 à 12H00

Le vendredi de 09H00 à 13H00.



- Démission :

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons reçu les démissions de Monsieur BONICKI Bernard, conseiller, ainsi que de Monsieur SURLEAU Guillaume, élu conseiller, puis adjoint.

Des raisons personnelles les ont conduits à ces choix.

- Commande de Fioul :

Une prochaine commande groupée sera faite en février 2015.

Merci de récupérer les bons de commande au secrétariat de mairie avant le mardi 10 février 2015.

- Manifestations :

- Le samedi 17 janvier 2015, Madame le Maire a présenté ses premiers vœux, soucieuse de la bonne santé de sa commune, elle a encouragé l'ensemble du conseil et le personnel communal, à continuer les efforts déjà apportés. Elle a également annoncé à la population sa candidature comme conseillère départementale aux élections des 22 et 29 mars prochains.

Le conseil départemental joue le même rôle qu'un conseil municipal à l'échelle du département.

Dans un second temps, rappelant les événements tragiques que nous avons connus, Madame le Maire a prononcé ces quelques mots :

« Les récents événements nous démontrent que les valeurs de notre République doivent être défendues, qu'elles restent vulnérables, oeuvrons à garder le cap en 2015. Soyons optimistes mais néanmoins attentifs. Soyons solidaires, notre équipe municipale est missionnée en ce sens. »

- Le samedi 31 janvier 2015, le concours de belote organisé par l'Amicale des Anciens Elèves, se déroulera à partir de 18H pour les inscriptions, et 19H pour le début du concours, à la salle des fêtes.

Comme chaque année, une restauration est proposée : tripes-frites, croque-monsieur, sandwiches, accompagnée de boissons au choix.

- Petit rappel :

Les détecteurs de fumée seront obligatoires à compter du 08 mars 2015. Vous les trouverez dans tous les magasins au prix d'environ 10€.

Pour tous les nouveaux arrivants dans la commune, l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. Vous devez absolument vous présenter à la mairie avant le 31 décembre de chaque année.

ETAT CIVIL

Dans notre bulletin n°2, nous avons publié l'état civil en avance et nous excusons de ce contre temps ainsi que des erreurs retrouvées dans la lecture de ce chapitre.

- Premier bébé de l'année 2015 dans la commune :

Bienvenue à LEO, né le 9 janvier 2015, fils de Sabrina LEROY et de Fabrice DELAINE, conseiller au sein de notre commune, félicitations aux heureux parents.

Pour 2014 :



Nous souhaitons la bienvenue à :

- Louise WILBERT, née le 8 janvier
- Victor CASSEL, né le 15 janvier
- Louise VILTARD, née le 1^{er} avril
- Léna LEGUILLIER, née le 16 avril
- Louane EVRARD, née le 9 juillet
- Jaden SELLIER, né le 5 octobre
- Margaux LOUCHE, née le 21 novembre.



Nous adressons nos félicitations à :

- Alexandre ROISIN et Aline POTY, mariés le 28 juin.
- Guillaume LENGLET et Stéphanie GOSSOIN, mariés le 28 juin.



Nous partageons la peine des familles de :

- André BROUETTE, décédé le 18 avril
- André, Omer TELLIER, décédé le 24 mai
- Patrick VANFLETEREN, décédé le 22 juin
- Colette CAPART veuve BLERIOT, décédée le 19 août
- Patrick DUBOIS, décédé le 8 octobre
- Gisèle COLOMBIER épouse BLERIOT, décédée le 13 novembre.

**Bonne lecture à tous, et
A bientôt.**

